

**COMMUNE DE  
SAINTE-CATHERINE-DU-FRAISSE**

**DICRIM**

**Chères concitoyennes, chers concitoyens,**

La Sécurité des habitants de la Sainte-Catherine-du-Fraise est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des **risques majeurs** identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ( DICRIM )** ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par mes services.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'informations et les plans existants.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

Jean-Yves PAULET

### **Définition du risque majeur**

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux nommé « aléa », sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Ces aléas peuvent être naturels (inondations, mouvement de terrain, tempête, séismes, feux de forêt, ...) ou technologiques (transport de matières dangereuses, risque industriel, pollution ...).

Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation et par une probabilité faible, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

### **Pourquoi ce document ?**

L'information préventive a été instaurée en France par l'article 21 de la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 ; elle est relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention, des risques majeurs.

D'autres lois et décrets plus récents précisent :

1. Le contenu et la forme de ces informations (le décret 90-918, modifié par le décret 2004-554)
2. Le domaine de la prévention tel que l'article 40 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (loi Bachelot).

Concernant l'organisation de la sécurité civile et la prévention des risques majeurs, il est précisé que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles (loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004).

Dans le cadre et en liaison avec la mairie, les services de l'Etat (la préfecture du Puy-de-Dôme) ont établi en 2004 le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

## Les feux de forêt

Les feux de forêt font partie des risques majeurs auxquels la commune de Sainte-Catherine-Du-Fraisie est confrontée.

Ces feux de forêt se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

• Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricole et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance.

Un apport d'oxygène : le vent active la combustion.

Un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

Si vous apercevez une fumée suspecte alertez les pompiers.

## LES BONS REFLEXES

Ne pas sortir de son véhicule.



Alerter les pompiers au 18.



Couper le gaz et l'électricité.



Fermer les portes et les fenêtres.



Ecouter la radio et suivre les consignes.



## ATTENTION : EN CAS D'EVACUATION

N'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais.

Respirer à travers un linge humide.

## Le séisme

Le séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

En surface, les mouvements brusques de sol peuvent présenter des amplitudes de plusieurs décimètres, de fortes accélérations et des durées variant de quelques secondes à quelques minutes.

En prévention, les règles de construction para sismiques déterminent les normes applicables aux bâtiments nouveaux à « risque normal » (notamment les maisons individuelles). La mise en œuvre de ces normes relève de la responsabilité des constructeurs. C'est la prévention la plus efficace, puisqu'elle évite l'effondrement des bâtiments qui sont la principale cause de victimes lors d'un tremblement de terre.

La commune de Sainte-Catherine-Du-Fraisse est située en zone 3, soit une sismicité modéré.

## LES BONS REFLEXES

### Pendant la secousse :

Si vous êtes à l'intérieur : abritez-vous sous un meuble solide.

Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments.



### Après la secousse :

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

Evacuer le bâtiment.

Couper le gaz et l'électricité.

Ecouter la radio et suivre les consignes.



## ATTENTION :

La fin d'une première secousse ne signifie pas la fin du séisme : les répliques sont fréquentes !

Si vous êtes sous les décombres, n'oubliez pas de frapper contre les parois pour guider les secours vers vous.

## LES NUMEROS UTILES

- POMPIERS : 18
- POLICE : 17
- SAMU : 15
- APPEL D'URGENCE : 112
- MAIRIE DU VILLAGE : 04/73/72/04/33
- GENDARMERIE SAINT-GERMAIN-L'HERM : 04/73/72/00/02

## FREQUENCES DES RADIOS

- FRANCE INTER                      90.4 OU 90.8 MHz
- France INFO                        105.5 MHz
- France Bleu Pays d'Auvergne    102.5 MHz

# Sainte-Catherine

---

PUY-DE-DOME  
Auvergne



feux de forêt



sismicité  
zone 3

en cas de danger ou d'alerte

## 1. abritez-vous

---

## 2. écoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne-102.5

---

## 3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur  
les Risques Majeurs

> sur Internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)